



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

CEP/WG.5/2000/7
19 avril 2000

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

Réunion des Signataires de la Convention
sur l'accès à l'information, la participation
du public au processus décisionnel et
l'accès à la justice en matière d'environnement
(Deuxième réunion, Dubrovnik (Croatie), 3-5 juillet 2000)
(Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire)

**BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE DE PARTICIPATION
DU PUBLIC AU NIVEAU LOCAL**

Rapport établi par la délégation du Royaume-Uni

1. Suite à la demande formulée au paragraphe 18 de l'annexe au rapport de la première réunion des Signataires (CEP/WG.5/1999/2), le Royaume-Uni a accueilli les 6 et 7 décembre 1999 à Newcastle Upon Tyne (Royaume-Uni) un séminaire sur les bonnes pratiques en matière de participation du public au niveau local.
2. Cent vingt et un représentants de gouvernements, d'administrations locales, d'ONG et des milieux des affaires y ont participé. Ils venaient des pays suivants : Allemagne, Arménie, Autriche, Bélarus, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, Géorgie, Hongrie, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Tadjikistan, Turquie, Turkménistan, Ukraine et Yougoslavie.

GE.00-31353 (F)

3. Pour assurer la présence de personnes ayant une expérience pratique en matière de participation du public, des invitations, accompagnées d'offres de financement, ont été envoyées à l'European ECO Forum et à d'autres organismes. Le Know How Fund du Royaume-Uni a aidé financièrement 49 participants représentant des gouvernements, des autorités locales et des ONG d'Europe centrale et orientale et de nouveaux États indépendants.

4. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la Commission européenne, le Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale et le United Nations Environment and Development - United Kingdom Committee (UNED-UK) étaient également représentés.

Journée consacrée à des études de cas

5. Le dimanche 5 décembre, des études de cas concernant des opérations de participation du public réalisées dans la région de Newcastle ont été présentées. Elles portaient sur le plan d'action du Newcastle City Centre, le plan de développement durable de Washington New Town et le plan de gestion du tourisme au Mur d'Hadrien.

Atelier

6. Les lundi 6 et mardi 7 décembre, trois groupes ont été constitués pour examiner la participation du public, au niveau local, aux décisions relatives à des activités particulières (art. 6 et annexe I de la Convention), la participation du public en ce qui concerne les plans et les programmes (art. 7) et l'aide aux populations pour qu'elles participent aux procédures de prise de décisions ("renforcement des capacités"). Le Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale avait fait des recherches sur un ensemble d'exemples d'études de cas touchant les procédures de participation du public afin d'encourager les débats et de définir les bonnes pratiques. M. Michael Meacher, Ministre de l'environnement du Royaume-Uni, s'est adressé aux participants à la fin de l'atelier.

Conclusions

7. M. Jerzy Jendroska, qui a présidé les séances plénières de l'atelier, a conclu que ce dernier avait démontré que de nombreuses activités intéressantes concernant la participation du public étaient en cours dans toute la région de la CEE/ONU. Il était clair selon lui que l'on pouvait faire davantage pour améliorer la participation du public aux prises de décisions visées par la Convention d'Aarhus et que cette amélioration relevait d'un processus continu. L'atelier constituait une contribution utile à cet égard.

8. L'atelier avait démontré qu'il existait une vaste gamme de moyens de donner suite à la Convention d'Aarhus et qu'il n'y avait pas de solution unique. Il avait aussi démontré que le public était constitué de divers groupes et qu'il fallait tous les contacter si l'on voulait assurer sa participation adéquate. Il semblait clair qu'il fallait privilégier une participation précoce du public.

9. L'atelier était axé essentiellement sur des expériences pratiques réalisées au niveau local, mais il était manifeste que les administrations centrales pouvaient grandement faciliter les processus locaux, en créant le cadre juridique approprié et en encourageant la participation du public par exemple.

Résultats

10. Les débats et les échanges d'informations entre de très nombreux participants aux expériences très diverses ont été très utiles, ainsi qu'il ressort des formules d'évaluation remplies par lesdits participants.

11. Le texte des conclusions de l'atelier a été distribué aux participants en russe et en anglais. Ce texte comprenait un bref aperçu des conclusions générales de l'atelier, un résumé des travaux de chacun des trois groupes et une liste des participants¹.

12. Le principal produit de l'atelier a été le guide sur les bonnes pratiques établi par le Royaume-Uni. Celui-ci est fondé sur les débats qui ont eu lieu dans le cadre de l'atelier et sur les recherches que le Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale a effectuées sur des études de cas. Il présente un intérêt pratique pour les autorités qui s'engagent dans des processus de participation du public. On y trouve des conseils et des exemples de bonnes pratiques dans les différentes phases du processus. Ainsi qu'il a été demandé dans le cadre de l'atelier, le guide reprend la terminologie employée dans la Convention, il est censé être neutre et est disponible sur papier et sur support électronique¹. Lors de l'atelier, le secrétariat de la CEE/ONU a proposé de rendre le guide accessible sur le site Web de la CEE/ONU.

¹ Des exemplaires de ce texte peuvent être obtenus en contactant Eamonn Prendergast par courrier électronique (eamonn_prendergast@detr.gsi.gov.uk) ou par télécopie (+ 44 207 944 6169).